CONDITIONS GENERALES DE VENTE
LE HAVRE URBAN TRAIL
EDITION 2027

Version mise à jour le 4 novembre 2026

Article n°1. PREAMBULE

La 7ème édition de LE HAVRE URBAN TRAIL (ci-après l'**Evénement**) est organisée du 28 au 30 mai 2027 par la société EX-AEQUO COMMUNICATION, société par actions simplifiées au capital de 7 050 € inscrite au RCS de Caen sous le numéro 501 038 467, dont le siège social est situé à Verson (14 790), France, 4 rue du bel air (ci-après l'**Organisateur**).

Le présent document définit les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'Evénement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription *njuko* (son site web, son site mobile ou son application) (ci-après les **Conditions Générales de Vente**).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de dix-huit (18) ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence. Votre inscription à l'Evénement implique votre acceptation expresse et sans réserve du Règlement de l'Evénement (figurant dans un document distinct) et des présentes Conditions Générales de Vente.

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée *njuko* (ci-après ***njuko***), accessibles à l'adresse https://www.njuko.net/cgu/1.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *njuko* et les présentes Conditions Générales de Vente et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes de ces derniers.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evénement https://lhut.fr. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur *njuko.*

En cas de modifications, il sera appliqué, à chaque demande d'inscription, les conditions générales de vente en vigueur au jour de la demande d'inscription.

Important ! Rôle de *njuko* :
Le site *njuko* par l'intermédiaire duquel vous avez effectué votre commande, permet à des vendeurs et organisateurs professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Bien que la plateforme *njuko* facilite les transactions réalisées sur cette dernière, *njuko* n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Evénement.

En conséquence, pour la vente des produits ou services relatifs à l'Evénement, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur. L'Organisateur est responsable des ventes de produits ou services relatifs à l'Evénement et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et l'Organisateur.
Si, en complément de votre inscription à l'Evénement, vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service se rapportant à l'Evénement, à l'exception des Prestations de Tourisme, auprès de l'Organisateur via *njuko* (son site web, son site mobile ou son application) alors les présentes Conditions Générales de Vente vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

De surcroît si vous participez à l'Evénement en tant que coureur, le Règlement (figurant dans un document distinct) vous est également applicable.

Article n°2. ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les conditions applicables à toute demande d'inscription à LE HAVRE URBAN TRAIL (LHUT).
Par son inscription au HAVRE URBAN TRAIL, le participant déclare accepter les présentes conditions de participation, ainsi que la règlementation sportive de la FFA disponible sur son site internet et accessible via le lien suivant : https://www.athle.fr.
L'ensemble des données fournies par l'acheteur et la confirmation enregistrée valent preuve de la transaction. La confirmation vaut signature et acceptation des opérations effectuées.
Le vendeur a l'obligation de communiquer par courrier électronique confirmation de la commande enregistrée.
Le présent règlement du HAVRE URBAN TRAIL est soumis au droit français.

Article n°3. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via *njuko*.

Article n°4. PRIX & TARIFS

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site et la plateforme d'inscription.
Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur *njuko*. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

Les commandes, relatives le cas échéant à des produits dérivés de l'Evénement, et passées depuis des pays situés en dehors de l'Union Européenne sont soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur *njuko* pour ces commandes sont toutes taxes comprises (T.T.C.). Elles ne pourront en outre qu'être expédiées en France ou retirées sur le site et pendant la période l'Evénement.

Les droits d'inscription sont soumis à une tarification progressive, organisée en trois phases, chacune étant associée à une période de commercialisation et à un nombre limité de dossards disponibles.

Le passage à la phase tarifaire suivante intervient dès lors que l'une des deux conditions suivantes est atteinte :

- La date de fin de la phase tarifaire en cours est dépassée ;
- Le quota de dossards attribué à cette phase tarifaire est épuisé.

Les tarifs sont applicables dans la limite des places disponibles. L'épuisement du quota d'une phase entraîne automatiquement l'application du tarif de la phase suivante, même si la date de fin initialement prévue n'est pas atteinte. Les dossards non vendus à l'issue d'une phase tarifaire sont automatiquement reportés sur la phase suivante et commercialisés au tarif de cette nouvelle phase.

L'Organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions dès lors que la jauge maximale de l'épreuve est atteinte.

LE HAVRE URBAN TRAIL

GRILLE TARIFAIRE – ÉDITION 2027

Tarifs, quotas de dossards et périodes d'inscription

ÉPREUVE		PHASE 1 06/11/2026 au 07/01/2027		PHASE 2 08/01 au 04/03/2027		PHASE 3 05/03 au 28/05/2027	
		Tarif TTC	Dossards	Tarif TTC	Dossards	Tarif TTC	Dossards
MARATHON (42,195 km)	Solo	52 €	250	62 €	250	67 €	300
	Relais (2 coureurs)	70 €	20	80 €	20	90 €	20
HALF MARATHON (21 km)		28 €	700	33 €	700	38 €	800
TRAIL (12 km)		20 €	900	22 €	900	24 €	1 000
TRAIL FORME (7 km)		12 €	600	14 €	600	16 €	600
COURSES JEUNES (Kids)		2 €	500	–	–	–	–
KILOMÈTRE SENIORS		2 €	100	–	–	–	–
LA VERTICALE		50 €	20	55 €	20	60 €	20

Article n°5. INSCRIPTION INDIVIDUELLE – INSCRIPTION EN RELAIS

Le marathon peut se courir seul ou en relais. L'inscription au marathon peut donc s'effectuer en individuel ou à deux pour le relais.

Pour les épreuves mentionnées ci-dessous qui se courent seul, l'inscription n'est qu'individuelle :

- Half Marathon
- 12km
- 7km
- Courses jeunes

La Verticale est un relais par équipe de 3 concurrents.

L'inscription s'effectuent exclusivement au moyen du formulaire d'inscription officiel en ligne disponible via njuko. Aucune autre forme de transmission ou d'inscription ne sera acceptée pour ces courses.

L'inscription du participant ne sera effective qu'à réception du paiement intégral des droits d'inscription et la confirmation par l'Organisateur de l'inscription dûment complétée.

Un nombre maximum de participants a été fixé par épreuve :

- Marathon (relais + solo) : 860 dossards
- Half Marathon : 2 200 dossards
- 12km : 2 800 dossards
- 7km : 1 800 dossards
- La Verticale : 60 dossards
- Courses jeunes : 500 dossards
- Kilomètre séniors : 100 dossards

Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée, mais il pourra être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente. Ces jauges pourront être revues par l'organisateur.
Les inscriptions seront clôturées **au plus tard le vendredi 28 mai 2027 à 12h00** dans la limite des places disponibles.

Les pièces justificatives, (i) de l'attestation parcours prévention santé, et (ii) relatives à l'autorisation parentale pour les mineurs conformément aux stipulations de l'article 6 des présentes Conditions Générales de Vente, devront obligatoirement être téléchargées et/ou validées *via njuko*. En lieu et place de ces documents, les participants peuvent également fournir leur licence fédérale (athlétisme), s'ils en sont titulaires.

En cas de non-présentation des pièces demandées, ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

En outre, l'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'inscription de toute personne, à motif légitime (dopage, suspicion de dopage). En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts est exclue.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou de l'exclure de la compétition si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexactes le concernant au moment de l'inscription, est frappé de suspension ou d'interdiction totale ou temporaire de concourir par la Commission Nationale ou Régionale de Discipline, et/ou par la Commission de Première Instance de Lutte contre le Dopage ou par une fédération ou un tribunal arbitral ou judiciaire, ou lorsqu'il existe des indices graves ou concordants rendant vraisemblable l'existence d'une infraction contre la règlementation antidopage par le participant, ou lorsqu'il existe des indices concrets que le participant a commis un délit.

Les présentes Conditions Générales de Vente doivent, sur ce point comme sur tout autre, être lues à la lumière du Règlement. Toutefois, et conformément aux dispositions inscrites au Préambule du Règlement, en cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.
Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne le jour de l'Evénement.

Conformément aux stipulations de l'article 8.3 des présentes Conditions Générales de Vente, il est cependant possible de transférer son dossard à une tierce personne **de son entourage** au plus tard le vendredi 28 mai 2027 à 12h00.

Article n°6. CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR LES MINEURS

Pour toute demande d'inscription d'un mineur, le formulaire d'inscription en ligne doit être complété et validé par le représentant légal.
L'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente doit être consentie par le représentant légal.
L'autorisation parentale doit être validée par le représentant légal.

Article n°7. CONDITIONS DE VALIDATION DE L'INSCRIPTION

1. Précisions relatives à la titularité d'une licence ou la production d'une attestation PPS

En participant à l'Evénement, vous participez à une des épreuves sportives agréées par la Fédération Française d'Athlétisme (ci-après F.F.A.).

Par conséquent, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire d'une licence sportive originale « compétition » (pratiquant) en cours de validité de la F.F.A. (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou «Pass' J'aime Courir») ou une licence sportive, en cours de validité délivrée par une des fédérations agréées et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Pour les participants majeurs non licenciés, la présentation d'une attestation « parcours prévention santé » (PPS) (https://pps.athle.fr/) datant de moins de 3 mois avant le début de la première épreuve de l'Evénement est obligatoire.
Pour les participants mineurs non licenciés, la présentation d'une attestation questionnaire santé disponible sur le formulaire d'inscription de l'Evénement est obligatoire.

2. Récapitulatif de l'ensemble des conditions de validation et sanction en cas de méconnaissance de l'une d'entre elles

L'inscription individuelle ou en relais ne saurait être validée que si le participant prend soin de :

(i) S'acquitter du paiement ;
(ii) Fournir les pièces justificatives demandées

En cas de non présentation des pièces demandées, ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

Article n°8. DOSSARDS – RETRAIT – ATTRIBUTION DES NUMEROS – POSSIBILITE DE TRANSFERT OU DE REVENTE

1. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer personnellement par chaque participant, aux jour(s) et heures prévues à cet effet sur l'Evènement sur présentation des pièces suivantes :

- Votre pass dossard, disponible pour téléchargement sur votre compte *njuko*

Cependant dans le cas où le participant ne pourrait retirer lui-même son dossard, ce dernier pourra être retiré par une personne de son choix détenant son pass dossard ainsi que la copie de sa pièce d'identité.

2. Attribution des numéros de dossard à la discrétion de l'Organisateur

Chaque inscription donne droit à un dossard. L'attribution des numéros de dossard sera effectuée à la discrétion de l'Organisateur. Elle relève de la seule responsabilité de l'Organisateur et il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

3. Possibilité de transfert ou de revente de dossards

Toute inscription à l'Evénement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement ou de report pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement ou des Conditions Générales de Vente.

Toutefois, les participants auront la possibilité de transférer leurs dossards à un tiers de leur entourage directement via leur compte njuko gratuitement.

L'Organisateur n'interviendra nullement dans l'échange, aucun transfert d'argent ne s'opérera par son intermédiaire à l'exception des frais de gestion. Le transfert de dossard n'est possible que jusqu'au vendredi 28 mai à 12h00 au plus tard.

Les participants auront également la possibilité de revendre leur dossard à un tiers, sous réserve que la compétition soit pleine, via la plateforme njuko ou via la plateforme swika. Des frais de gestion seront appliqués au vendeur et à l'acheteur. Cela n'est valable que sur les épreuves individuelles.

En aucun cas le participant n'est autorisé à vendre son dossard via un autre site marchand que ceux précédemment cités, la publicité d'une telle offre est strictement interdite. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec les présentes Conditions Générales de Vente sera disqualifiée.

4. Possibilité de changement d'épreuve

La modification de parcours est possible, moyennant des frais de gestion de 10€TTC et sous réserve de places disponibles dans l'épreuve demandée. Toute demande de changement d'épreuve devra être adressée à l'Organisateur **avant le vendredi 29 mai 2027 à 12h00.**

Article n°9. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES – INSCRIPTIONS

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de *njuko* :

- En ligne sur le site https://www.njuko.net/
- En ligne *via* l'application *njuko*.

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par l'Organisateur.

Article n°10. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire *via* le formulaire d'inscription de *njuko* sont autorisés.
Les paiements en ligne sur *njuko* sont réalisés *via* une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur *njuko* et de lutter contre la fraude.

Le paiement n'est possible que par carte bancaire (VISA, MASTERCARD, *etc.*). Le débit de la carte bancaire est immédiat au moment de l'inscription.

Les paiements en ligne sur *njuko* sont réalisés *via* une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur *njuko* et de lutter contre la fraude.

Article n°11. Produits dérivés

Les commandes, relatives le cas échéant à des produits dérivés de l'Evénement sont toutes taxes comprises (T.T.C.). Les prix indiqués sur njuko pour ces commandes sont également indiqués toutes taxes comprises (T.T.C.).

Si elles sont passées depuis des pays situés en dehors de l'Union Européenne, elles sont soumises à la T.V.A française.

Le descriptif complet de ces produits est à retrouver sur le site internet de l'événement : https://www.lhut.fr

Les commandes seront **obligatoirement** à retirer sur le stand [Boutique] lors de l'événement.

L'annulation et le remboursement des produits dérivés ne pourront se faire qu'avant le jeudi 1er avril 2027 à l'exception des dons faits aux associations.

Article n°12. DROIT DE RETRACTATION

1. Absence de droit de rétractation en cas d'achat de prestations de loisirs ou de produits personnalisés

La participation à l'Evénement relève des « Prestations de loisirs », lesquelles comprennent l'achat d'un dossard, d'un hébergement, d'un ticket de restauration, *etc*.

Vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation sur l'achat de prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée, conformément aux dispositions de l'article L. 221-28, 12° du Code de la consommation.

Il en est de même pour les produits personnalisés tels que tee-shirt floqué, médaille gravée ou affiche personnalisée, en application de ce même article, point 3°.

2. Remboursement en cas de rétractation relative à produit merchandising

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez pour les produits merchandising non personnalisés d'un délai de quatorze (14) jours à compter de leur réception ou du retrait du produit merchandising vendu par l'Organisateur pour vous rétracter. Vous pouvez exercer ce droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité et demander à l'Organisateur le remboursement du produit commandé. Ce droit ne s'applique pas aux articles personnalisés ou confectionnés sur demande (par exemple les tee-shirts personnalisés par flocage, pack photos ou vidéo, etc.).

L'exercice du droit de rétractation s'effectue en contactant le service client d'Ex-Aequo Communication à l'adresse contact@lhut.fr qui vous indiquera les modalités à suivre. Vous pouvez également envoyer un courrier postal à l'adresse d'Exaequo Communication.
Votre demande de rétractation doit parvenir à Exaequo Communication au plus tard quatorze (14) jours suivant votre retrait ou votre réception de la commande. Vous disposez ensuite d'un autre délai de quatorze (14) jours pour renvoyer le ou les produits concernés à l'adresse suivante :

Exaequo Communication
4 rue du Bel Air
14 790 Verson
FRANCE

Article n°13. RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE – REPORT DE L'EVENEMENT

1. Responsabilité et cas de force majeure

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les services et produits proposés sur *njuko*.

En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française.

Au sens des présentes CGV, les événements suivants doivent être regardés comme emportant les effets de la force majeure, sans que cette liste soit exhaustive :

- Incendie ;
- Inondation ;
- Épidémie ;
- Attentat ou menace d'attentat ;
- Ouragan, tornade, tempête, orages, gel, grêles défavorables à la tenue de l'Evénement, tremblement de terre, canicule ou tout événement climatiques défavorables ou empêchant la tenue de l'Evénement ;
- Guerre, guerre civile ;
- Réquisition, arrêt de travail, *lock-out* ou grève des personnels et/ou sportifs nécessaires à la tenue de l'Evénement ou à l'acheminement des compétiteurs ou spectateurs ;
- Révolution, émeutes, mouvements de foule ;
- Moratoire légal, fait du prince, retrait ou suspension des autorisations fédérales ;
- Retrait ou suspension des autorisations d'occupation des sites de déroulement de l'Evénement ;
- Vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue de l'Evénement ;
- Manque d'énergie électrique ;
- Interruption ou retard dans les transports ou les postes de télécommunication ;
- Attaque informatique rendant impossible le déroulement et la sécurité de l'Evénement ;
- Toutes autres circonstances rendant impossible ou très difficile et incertain le maintien de la sécurité des participants à l'Evénement ou des spectateurs.

En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, vous reconnaissez par ailleurs qu'Exaequo Communication ne saurait être tenue de vous verser des dommages-intérêts pour ces motifs.

De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

2. Modification de l'épreuve

Le détail du parcours est disponible sur le site internet de l'Evénement, via le lien https://lhut.fr/ et ses réseaux sociaux.

Toutefois, et si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evénement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

3. Acceptation des risques

En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, le participant reconnaît avoir connaissance du fait qu'il pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou des piétons sur le parcours et qu'il assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à l'Evénement.

En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à l'Evénement, étant entendu que cette liste n'est pas limitative :

- Risque de chutes ;
- Collisions avec des véhicules, d'autres participants et/ou d'objet ;
- Risques liés à l'état du sol ;
- Incidents techniques et défaillance de matériel ;
- Insuffisance de l'équipement de protection ;
- Risques et dangers causés par les spectateurs, les volontaires ou des participants.

Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours avant l'épreuve.

La participation à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant des parcours tels qu'ils auront été fixés, et des risques inhérents à la participation à l'Evénement.

Le participant s'engage à informer immédiatement l'organisateur de tout danger concernant le parcours dont il pourrait avoir connaissance.

Article n°14. ANNULATION – ABSENCE DE REMBOURSEMENT – ASSURANCES

L'organisateur préconise fortement à l'ensemble des participants de souscrire à une assurance annulation et corporelle pour l'événement. Ces deux assurances sont proposées en option sur la plateforme d'inscription.

Toute annulation de l'inscription est soumise aux présentes Conditions Générales de Vente, selon lequel toute inscription à l'Evénement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement, ou de report, pour quelque motif que ce soit.

En tout état de cause, le remboursement intégral des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas (i) d'annulation totale de la compétition décidée unilatéralement par l'organisateur et causée par sa faute. Dans tous les autres cas, il ne sera effectué aucun remboursement.
Les annulations ne seront pas possibles *via* l'organisation.

Les participants ont cependant la possibilité de **souscrire une assurance annulation**, disponible sur le formulaire d'inscription lors du paiement en ligne. Leurs conditions générales de vente prévalent lors d'une annulation. La souscription à cette assurance ne peut se faire qu'au moment de l'inscription.

Pour rappel des dispositions prévues à l'article 13, dans l'hypothèse où le **LHUT 2027** ne pourrait avoir lieu en raison d'un cas de force majeure, **aucun participant ne pourra prétendre au remboursement, total ou partiel, de ses frais d'inscription**. Également, aucun report sur l'édition 2028, ni sur un autre événement organisé par la société Ex-aequo Communication ne pourra être demandé.

Article n°15. LIMITATION DE LA RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La responsabilité de l'Organisateur pour les éventuels préjudices matériels et/ou commerciaux est exclue. Cette limitation ne s'applique pas lorsque le préjudice a été causé par une faute intentionnelle ou la négligence grave de l'Organisateur, ou l'inexécution par l'organisateur d'une obligation contractuelle essentielle au contrat ou en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé d'une personne.
La limitation de responsabilité précitée s'étend également à la responsabilité civile personnelle des employés, représentants, préposés et tiers auxquels l'Organisateur a recours dans le cadre de l'organisation de la manifestation et avec lesquels il est lié par contrat.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les risques de santé encourus par le participant du fait de sa participation aux épreuves. Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation aux épreuves comporte des risques de santé sérieux pouvant aller jusqu'au décès du participant. Le participant confirme et accepte qu'il soit seul juge de la question de savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Il déclare en outre qu'aucun médecin ou personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve.

Le participant déclare avoir conscience des risques liés à la consommation d'alcool, de médicaments et de drogues susceptibles d'affecter sa faculté d'appréciation et ses aptitudes physiques, avant, pendant ou après l'épreuve. Le participant est seul responsable de toutes les conséquences pouvant résulter de la consommation de telles substances.
Seul le ravitaillement final sera approvisionné en bière, selon des modalités qui ne sauraient être regardées comme entrant en contradiction avec les objectifs légaux de lutte contre l'alcoolisme et la violence dans des enceintes et sur les lieux de manifestations sportives, tels qu'ils sont précisés aux articles L. 3335-1 et suivants du code de la santé publique.

Le participant consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition. Les frais des soins et traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront donc facturés au participant sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de souscrire toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'Organisateur est à cet égard exclue.

Le participant est par ailleurs seul responsable de ses effets personnels et de son équipement sportif.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant la perte ou le vol d'objets appartenant au participant. En outre, l'organisateur décline toute responsabilité pour la perte ou le vol d'objets appartenant au participant que ce dernier fait garder gratuitement par des tiers mandatés par

l'Organisateur, étant entendu que celui-ci reste responsable des éventuelles fautes lourdes commises dans l'exercice du choix de ces tiers.

Article n°16. UTILISATION D'IMAGES

1. Image du participant

L'Evénement (le parcours, ainsi que ses abords, y compris les SAS de départ et d'arrivée, le Village et les Epreuves Accessoires et/ou Manifestations Annexes au sens du Règlement de l'Evénement) peuvent faire l'objet d'une captation par l'Organisateur et/ou tout tiers prestataire officiel de l'Organisateur (ci-après le **Prestataire**).

Chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer, reproduire sur tout support et par tout moyen sans rémunération ou indemnité d'aucune sorte, son image, associée le cas échéant, à ses nom, prénom, voix, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Evénement (ci-après son Image), pour une durée de dix (10) années à compter de la date de l'Evénement, aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sous forme de photographies, vidéos, dessins, reportages, interviews, CD, DVD, radio, télévision, podcast, webcast, enregistrements, film, publicité, etc.), sur tout support existant ou à venir (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sur des affiches, flyers, bannières web), sur tout canal de communication existant ou à venir (notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sur le site officiel de l'Evénement, les pages officielles de l'Evénement sur Twitter, Facebook, Instagram), en tout format, dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins informatives, promotionnelles et/ou commerciales.

A ce titre, le participant autorise expressément l'Organisateur à concéder les mêmes droits sur son Image aux partenaires de l'Evénement.

A cet effet, chaque Participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales et/ou d'information à :

- Apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'ils jugeraient utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus ;
- Associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié avec un tiers par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Evénement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur.
À cette fin, le Participant est informé et accepte que notre prestataire photo est susceptible de recourir à des technologies de reconnaissance faciale dans le seul but de garantir un accès sécurisé, personnel et exclusif aux photos du coureur concerné. Ce traitement automatisé, limité à des finalités d'identification individuelle sur les supports photographiques, ne fait l'objet d'aucune réutilisation hors de ce cadre, et s'inscrit dans le strict respect des dispositions applicables en matière de protection des données personnelles.

Concernant le site de l'Evénement et/ou les sites des prestataires officiels de l'Organisateur, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossard, associés à un filtre supplémentaire (date de naissance ou code postal ou toute autre donnée spécifique).

2. Images de l'Evénement

L'Organisateur étant, conformément à l'article L. 333-1 du Code du sport, seul propriétaire du droit d'exploitation de l'Evénement, la communication de toute image fixe et/ou séquence animée de l'Evénement captée(s) par le participant ou par tout tiers à l'occasion de sa participation à l'Evénement doit être limitée à une exploitation personnelle du participant et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel, publicitaire et/ou commercial extérieur à l'Evénement.

3. Prises d'images aériennes

Les participants sont informés de ce que :

- Le jour de l'Evénement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- Les participants pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Evénement à moins de trente (30) mètres desdits aéronefs ;

Article n°17. DONNEES PERSONNELLES

En commandant un produit ou service relatif à l'Evénement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evénement afin de compléter les données que vous avez communiquées à *njuko*. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.
Les participants ont néanmoins la possibilité de s'anonymiser *via* la plateforme *njuko*. S'il a activé cette fonctionnalité, le participant verra ses données personnelles automatiquement effacées quinze (15) jours après l'évènement.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données et à ses éventuels sous-traitants.
Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux présentes Conditions Générales de Vente. L'Organisateur vous invite également à lire attentivement les dispositions suivantes :

(i) A l'issue de l'Evénement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Evénement. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média ;

(ii) Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse contact@lhut.fr en amont de l'Evénement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

1. Durée de conservation des Données

Les Données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'Evénement. A l'issue de cette durée de conservation, Ex Aequo Communication procèdera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

2. Finalités de la collecte des Données

L'Organisateur collecte ces Données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les Services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux événements proposés sur *njuko*, et permettre la vente de produits et de services sur *njuko* ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux Evénements ;
- Proposer des Services personnalisés au regard des informations renseignées sur votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînements ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur.
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Evénement auquel vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique.
- S'assurer du respect des dispositions légales et règlementaires applicables, notamment en matière de non-indication médicale à la participation du participant à l'Evénement ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres évènements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Evénement.
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

3. Partage des Données

Toutes les offres promotionnelles envoyées le sont *via* les moyens de communication de LE HAVRE URBAN TRAIL. Aucun démarchage en direct ni aucune information personnelle n'est transmise directement à nos partenaires.

Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut toutefois partager vos Données avec les partenaires concernés afin

de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.

Si vous avez consenti lors de la commande d'un produit ou service relatif à l'Evénement à recevoir des communications des Partenaires de l'Evénement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des courriels.

Enfin, l'Organisateur peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométreur, le fabriquant des dossards, les associations en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.
En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par e-mail à l'adresse contact@lhut.fr ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Ex Aequo Communication
4 rue du Bel Air
14 790 Verson
FRANCE

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

4. Communications commerciales – droit d'opposition

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site https://www.bloctel.gouv.fr/.

Si vous êtes concerné par la prospection par e-mail, vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters en vous rendant directement dans votre espace « Mon Compte » sur le site *Njuko*.

Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au 36007.

Article n°18. COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR – MENTIONS LEGALES

L'Organisateur et éditeur du site https://lhut.fr est la société Ex Aequo Communication, société par actions simplifiées au capital de 7 050 € inscrite au RCS de Caen sous le numéro 501 038 467, dont le siège social est situé à Verson (14 790), France, 4 rue du bel air, représentée par son gérant, Monsieur Grégory Brussot.

Directeur de la publication : Vincent Eudier // Tél : + 33 (0)2 31 53 94 17
Le site https://lhut.fr est hébergé par :

OVH
2 rue Kellermann – BP 80157
59053 ROUBAIX CEDEX 1

Article n°19. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evénement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et son numéro de dossard, adressée au siège de l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lhut.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Ex Aequo Communication
4 rue du Bel Air
14 790 Verson, FRANCE

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par l'Organisateur est le Centre de Méditation et d'Arbitrage de Normandie (CMAP Normandie – Service de médiation : 10, quai de la Bourse – CS 41 803 – 76 042 ROUEN CEDEX 1). Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un.

Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au préalable s'adresser à l'Organisateur en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de l'Organisateur, vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai d'un (1) an suivant la date d'envoi de la première notification à l'Organisateur, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Evénement en contactant le CMAP aux coordonnées indiquées ci-dessus ou sur son site Internet (http://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente d'Ex Aequo Communication ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Evénement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.